

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-905-198

Déposé le : 31.05.16

Scanné le :

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention: le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
- (b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE: une année

Titre du postulat		
4+1=0		
4 7 1 7 0		

Texte déposé

non, ce n'est même pas de l'arithmétique à Bonzon! Mais de l'arithmétique électorale...En effet, alors que tout doit être fait pour stimuler la participation aux scrutins, alors que tout doit être fait pour que l'électeur ne se soit pas dérangé pour rien, on en arrive à annuler des suffrages pour des motifs difficilement défendables, tels que la présence de plusieurs bulletins dans la même enveloppe!

On sait que si ces derniers sont parfaitement identiques, on en prend un seul en considération et le vote est valable. En revanche, lorsqu'ils diffèrent, le vote est nul.

Or, lorsque le nombre de suffrages exprimés correspond exactement au nombre de sièges à repourvoir, le vote devrait être reconnu valable, même si les suffrages sont répartis sur plusieurs bulletins.

Actuellement, dans le cadre d'un vote pour une municipalité qui compte 5 sièges, par exemple, si l'on trouve dans la même enveloppe une liste avec 4 noms et une liste avec 1 nom, le vote est nul, alors que le nombre de suffrages correspond exactement au nombre de sièges à repourvoir et que l'intention de l'électeur est totalement claire!

Par le présent postulat, je demande donc que soit étudiée une modification de l'art.41 lettre h de la LEDP, afin qu'un vote qui semble évident pour un électeur non aguerri puisse être validé. Afin que 4 + 1 = 5 en toutes circonstances!

Commentaire(s)

le déroulement des dernières élections a provoqué quelques propositions d'amélioration du processus électoral ; le présent postulat pourrait faire partie du lot !

Conclusions				
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)				
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures				
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures				
(c) prise en considération immédiate				
Nom at pránom do l'autour	\$ignature :			
Nom et prénom de l'auteur :	Gignature.			
Melly Serge	T. Coop			
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s):			
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : <u>bulletin.grandconseil@vd.ch</u>				

•

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	
Attinger Doepper Claire	Clément François	Ehrwein Nihan Céline	
Aubert Mireille	Clivaz Philippe	Epars Olivier	
Baehler Bech Anne	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain	
Ballif Laurent	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves	
Bendahan Samuel	Courdesse Régis /2	Freymond Isabelle	
Berthoud Alexandre	Cretegny Gérald	Freymond Cantone Fabienne	
Bezençon Jean-Luc	Cretegny Laurence	Gander Hugues Forter	
Blanc Mathieu	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc	
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Germain Philippe	
Bonny Dominique-Richard	Cuérel Julien	Glauser Nicolas	
Bory Marc-André	De Montmollin Martial	Golaz Olivier	
Bovay Alain	Debluë François	Grandjean Pierre	
Buffat Marc-Olivier	Décosterd Anne	Grobéty Philippe	
Butera Sonya	Deillon Fabien	Guignard Pierre	
Cachin Jean-François	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques	
Calpini Christa	Desmeules Michel	Hurni Véronique	
Capt Gloria	Despot Fabienne	Induni Valérie	
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica	
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane Ch	
Cherubini Alberto A. Crci	Donzé Manuel	Jaquier Rémy	
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jobin Philippe	
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne Complete	
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf	
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent	
* 1	- Company Comp		

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre	
Kernen Olivier			
Krieg Philippe	Oran Marc (LALL) - an	Schaller Graziella	
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole	
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien	
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie	
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude	
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves Sonnay Eric		
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric Sordet Jean-Marc		
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix	
Marion Axel	Probst Delphine Surer Jean-Marie		
Martin Josée	Randin Philippe Thalmann Muriel		
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves Thuillard Jean-François		
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar	
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice	
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trolliet Daniel	
Meldem Martine Historia	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean	
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip My	
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis //	
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain	
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre	
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick	
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe	
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas	
Mossi Michele L. M.	Rubattel Denis	Wyssa Claudine	
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric	